

Délégation à la sécurité routière

Arrêté du 26 mai 2021
portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'éducation routière
NOR : INTS2112825A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la route, notamment son article D. 214-2 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2016 modifié portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'éducation routière ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2019 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'éducation routière ;

Vu les propositions des organisations concernées,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'éducation routière pour la durée du mandat qui reste à courir :

1° En qualité de représentante d'une organisation syndicale représentative des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, pour le syndicat national Force ouvrière des inspecteurs, cadres et administratifs du permis de conduire et de la sécurité routière (SNICA / FO), Mme Catherine BOIS, titulaire, en remplacement de M. Laurent DEVILLE ;

2° En qualité de personnalité qualifiée choisie en raison de ses activités professionnelles ou de ses travaux en matière d'éducation routière, M. Olivier PORTET, en remplacement de M. Franck DAVRINCHE.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le jour de sa signature.

Article 3

La déléguée à la sécurité routière est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 mai 2021.

Pour le ministre et par délégation :
La déléguée à la sécurité routière,
M. Gautier-Melleray